

VILLE DU BLANC



COMPTE ADMINISTRATIF

2017

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif.

Le **COMPTE ADMINISTRATIF** est, en effet, le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées lors d'un exercice comptable donné.

NOTE DE PRESENTATION

(Article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant
Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

BUDGET PRINCIPAL

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	7 035 647,31	6 388 962,76
Dépenses	7 035 647,31	5 526 181,37
INVESTISSEMENT		
Recettes	2 325 687,49	1 352 711,43
Dépenses	2 325 687,49	1 609 291,90

AE – DAUBOURGS 4	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	41 254,66	12 128,08
Dépenses	41 254,66	9 041,03
INVESTISSEMENT		
Recettes	45 071,31	0,00
Dépenses	45 071,31	5 808,28

AE – GROGES 1	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	15 984,54	12 915,07
Dépenses	15 984,54	14 174,68
INVESTISSEMENT		
Recettes	3 000,00	0,00
Dépenses	3 000,00	2 907,17

AE – GROGES 4	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	12 851,66	10 325,93
Dépenses	12 851,66	11 223,94
INVESTISSEMENT		
Recettes	12 089,36	5 878,52
Dépenses	12 089,36	2 460,64

AUDIOVISUELLE	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	115 255,20	74 307,85
Dépenses	115 255,20	82 941,34
INVESTISSEMENT		
Recettes	370 701,16	306 685,58
Dépenses	370 701,16	304 678,92

AVENUE GAMBETTA	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	79 322,51	21 487,58
Dépenses	79 322,51	25 074,65
INVESTISSEMENT		
Recettes	53 547,88	17 463,39
Dépenses	53 547,88	6 518,63

RUE BORDESSOLLES	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	89 517,35	10 771,18
Dépenses	89 517,35	3 596,72
INVESTISSEMENT		
Recettes	6 232,98	1 985,33
Dépenses	6 232,98	0,00

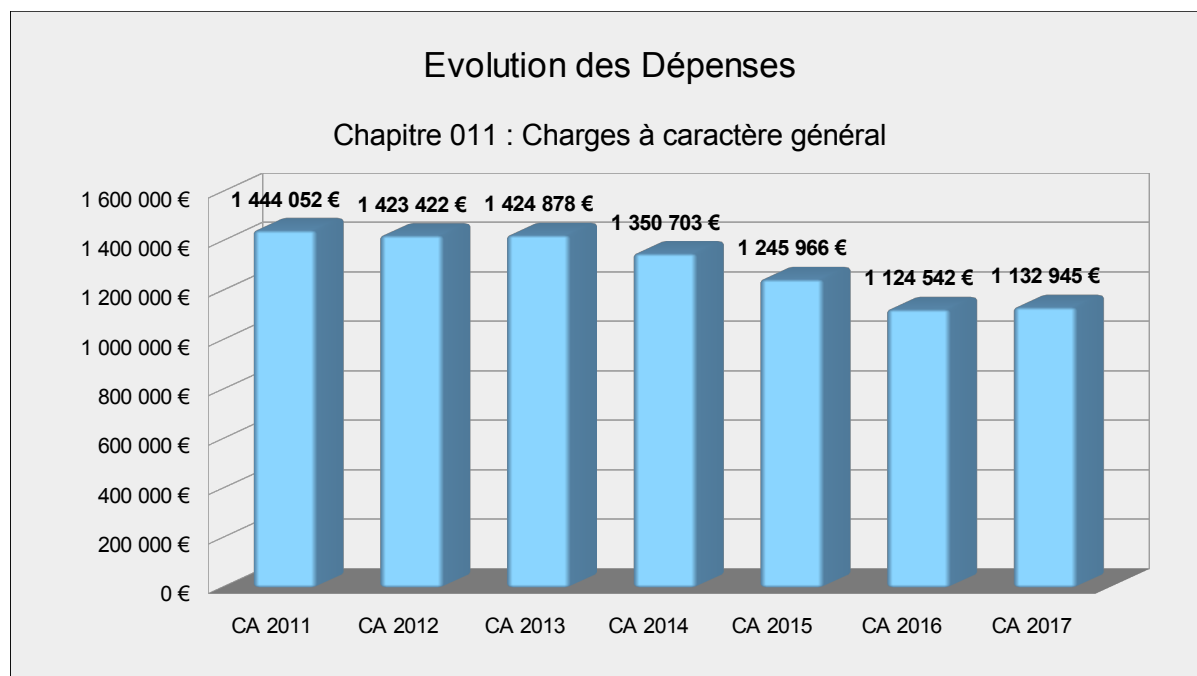
EAU POTABLE	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	234 187,93	126 167,27
Dépenses	234 187,93	101 926,37
INVESTISSEMENT		
Recettes	344 247,05	53 355,92
Dépenses	344 247,05	41 861,07

ASSAINISSEMENT	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	419 586,34	382 812,38
Dépenses	419586,34	223 716,60
INVESTISSEMENT		
Recettes	739 626,26	623 721,54
Dépenses	739 626,26	220 276,37

PRESENTATION CONSOLIDEE	Prévision = Budget primitif et Décisions Modificatives 2017	Exécution = Compte administratif 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	8 043 607,50	7 039 878,10
Dépenses	8 043 607,50	5 997 876,70
INVESTISSEMENT		
Recettes	3 900 203,49	2 361 801,71
Dépenses	3 900 203,49	2 193 802,98

Les RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL



Les charges à caractère général constituent l'essentiel des dépenses d'activité des services municipaux. On constate, à périmètre constant, depuis 2011 une très bonne maîtrise de ces charges qui reflète parfaitement les efforts conséquents de gestion engagés par la collectivité.

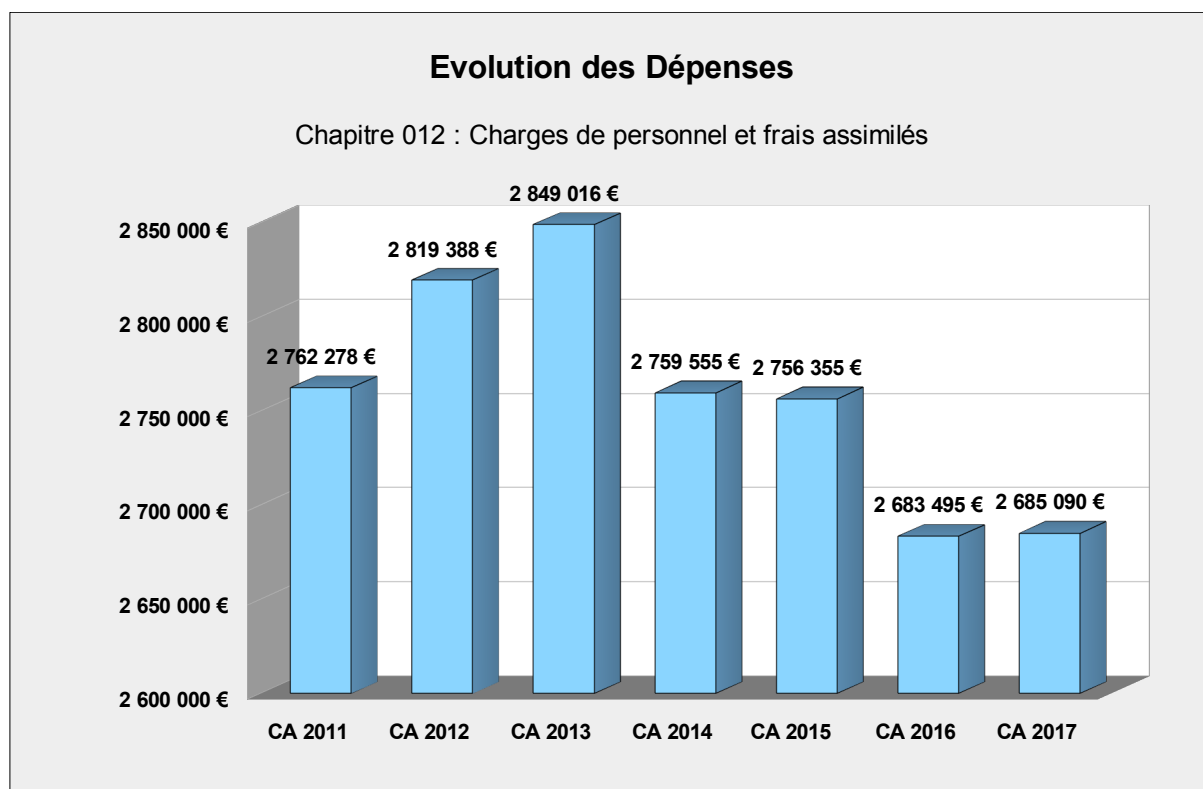
C'est un travail de suivi au quotidien du service comptable et des services qui engagent les dépenses. Les agents ont mis en place des tableaux de bord de suivi, notamment sur les dépenses énergétiques, ainsi que des tableaux de contrôle budgétaire.

Des réunions mensuelles de suivi budgétaire ont été mises en place depuis deux ans réunissant à la fois les personnels en charge de l'engagement des dépenses et de la vérification du service fait, le service comptable, la direction administrative et technique de la collectivité et les élus.

Ces actions viennent en complément d'actions déjà mises en œuvre comme la pose des horloges astronomiques sur les comptages d'éclairage public en octobre 2015, l'adaptation des températures de chauffe aux plannings d'utilisation des différents équipements. Ces efforts de rationalisation doivent être maintenus et poursuivis.

La pose de télé-relève sur les compteurs municipaux d'eau potable permet un suivi régulier des consommations et une alerte en temps réel en cas de fuite, permettant ainsi de procéder aux réparations nécessaires sans délai.

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES



Les dépenses de personnel constituent l'un des postes de dépenses de la collectivité le plus important. Pour la ville du BLANC comme pour l'ensemble des collectivités, la maîtrise de la masse salariale est une évidente nécessité qui s'est renforcée dans le contexte actuel de baisse drastique des dotations de l'État.

L'an passé lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017, l'objectif fixé pour les dépenses de personnel était de contenir la masse salariale, et ce, malgré les hausses décidées par l'État (revalorisation des cotisations CNRACL et IRCANTEC, nouvelle augmentation du point au premier février 2017, ...).

L'objectif fixé est complètement atteint puisque la masse salariale est stabilisée autour de 2 685 000 € depuis deux exercices.

Le tableau ci-dessous illustre les efforts consentis sur la masse salariale :

CHARGES DE PERSONNEL

	2015	2016	2017
Traitements indiciaires agents	1 580 410,92 €	1 529 389,52 €	1 531 721,67 €
Traitements indiciaires élus	112 956,34 €	110 467,02 €	109 984,70 €
Traitements agents contractuels	65 548,78 €	56 244,12 €	59 164,48 €
Régime indemnitaire	167 982,20 €	148 548,14 €	138 669,95 €
Bonification indiciaire	8 298,42 €	8 545,58 €	10 022,74 €
Supplément Familial de Traitement	27 664,41 €	25 516,31 €	21 436,18 €
Avantages en nature	6 227,92 €	2 865,98 €	3 042,60 €

CNFPT	15 867,76 €	13 958,32 €	14 166,80 €
CDG	17 272,35 €	17 047,20 €	17 210,29 €
RAFP	15 799,36 €	13 978,10 €	13 389,48 €
URSSAF	341 302,15 €	351 315,56 €	354 305,01 €
IRCANTEC	27 799,94 €	27 230,84 €	27 310,41 €
CAREL	2 526,62 €	4 278,76 €	4 402,32 €
1,00%	10 320,46 €	9 671,83 €	9 848,85 €
CNRACL	552 835,54 €	539 594,89 €	555 799,82 €
CGS RDS	154 572,76 €	147 671,75 €	147 747,71 €
MEDECINE DU TRAVAIL	6 431,09 €	5 962,61 €	6 185,33 €
COMITE ACTION SOCIALE	8 094,00 €	7 500,00 €	7 330,00 €
ASSURANCE DU PERSONNEL	64 738,04 €	70 197,10 €	66 418,90 €
ASSURANCE CHOMAGE	0,00 €	16 885,27 €	18 344,43 €
Droit Individuel à la formation des élus locaux	0,00 €	1 040,35 €	1 084,44 €

STRUCTURE DES EFFECTIFS

	2016		2017	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	76	86,36%	74	87,06%
Agents non titulaires permanents	11	12,50%	11	12,94%
Agents non titulaires non permanents	1	1,14%	0	0,00%
Soit effectif total tous statuts confondus	88	100,00%	85	100,00%

REPARTITION PAR FILIERES

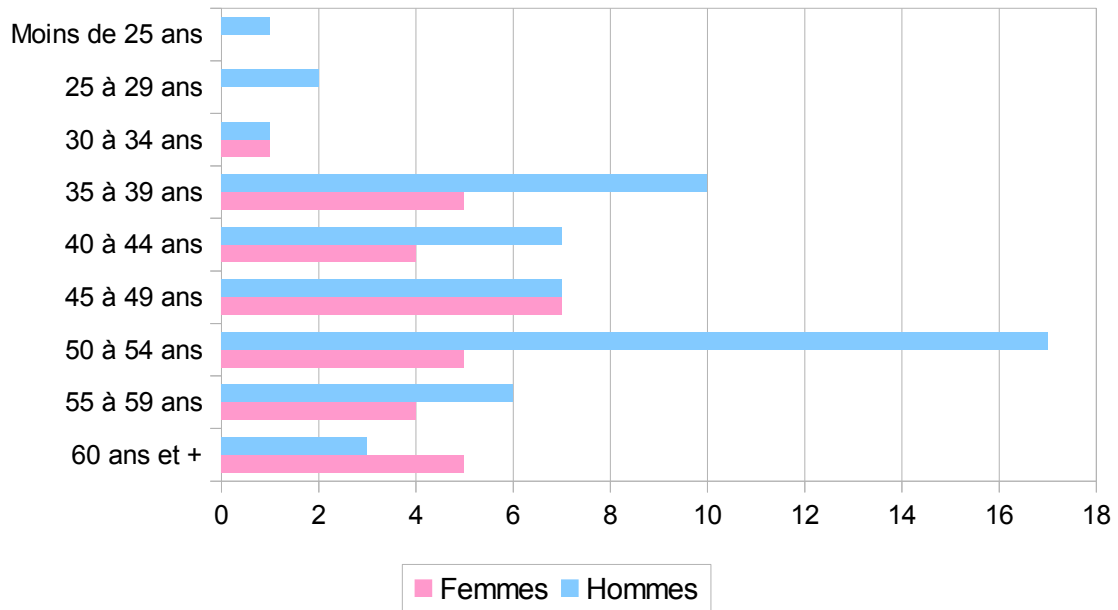
FILIERES	2016			2017		
	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	Total	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	Total
Administrative	19	0	19	17	0	17
Technique	43	2	45	43	2	45
Culturelle	9	9	18	9	9	18
Sportive	2	0	2	2	0	2
Police Municipale	2	0	2	2	0	2
Animation	1	0	1	1	0	1
TOTAL	76	11	87	74	11	85

REPARTITION AGENT NON TITULAIRES NON PERMANENTS

	2016			2017		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Contrats aidés						
CAE-CUI	1	1	0	0	0	0

Pyramide des âges

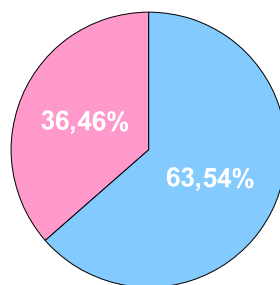
Emplois permanents au 31 décembre 2017



Age moyen des agents permanents : 47 ans

Répartition des emplois permanents au 31 décembre 2017

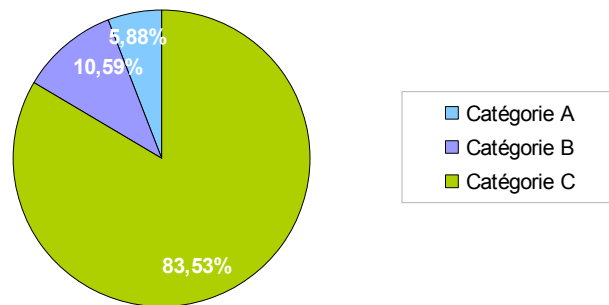
Par Sexe



Femmes
Hommes

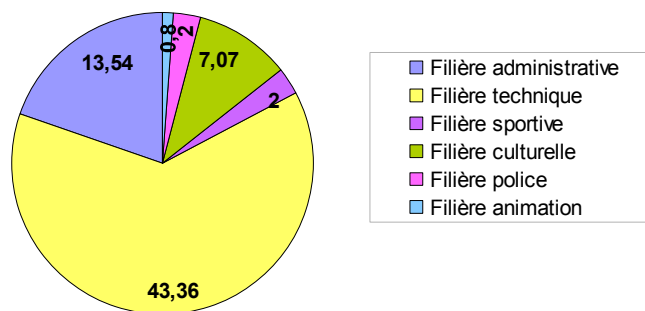
Répartition des emplois permanents au 31 décembre 2017

Par catégorie hiérarchique

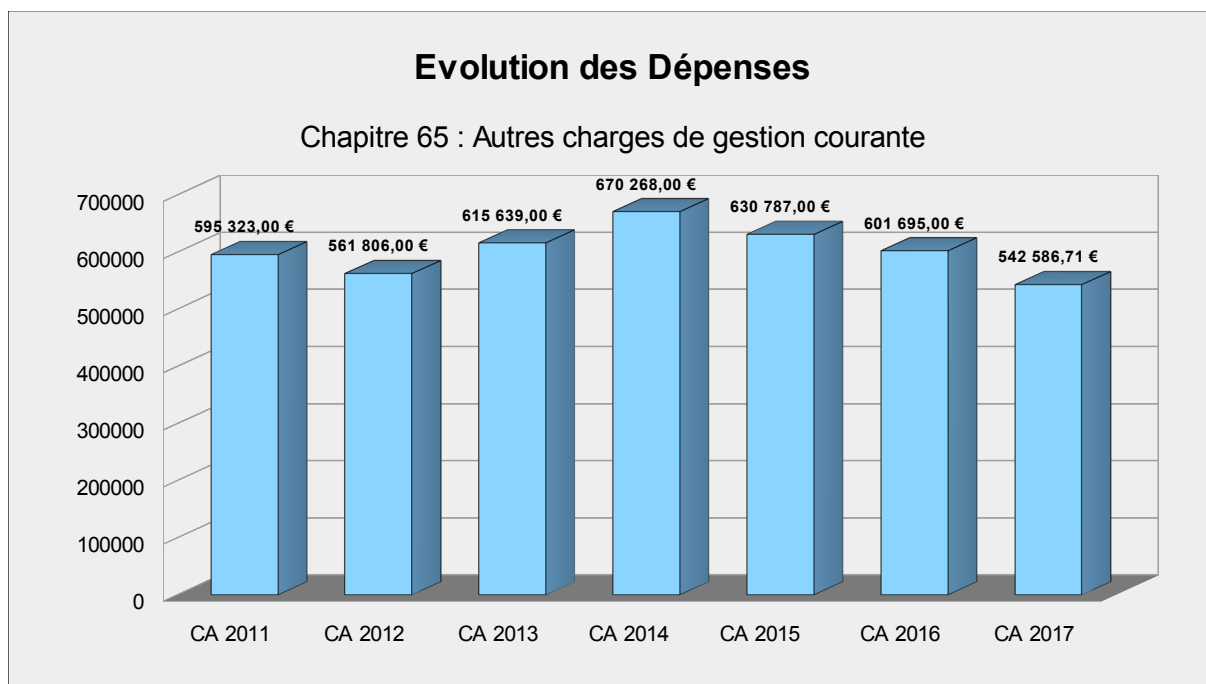


Répartition des emplois permanents au 31 décembre 2017

Par filières



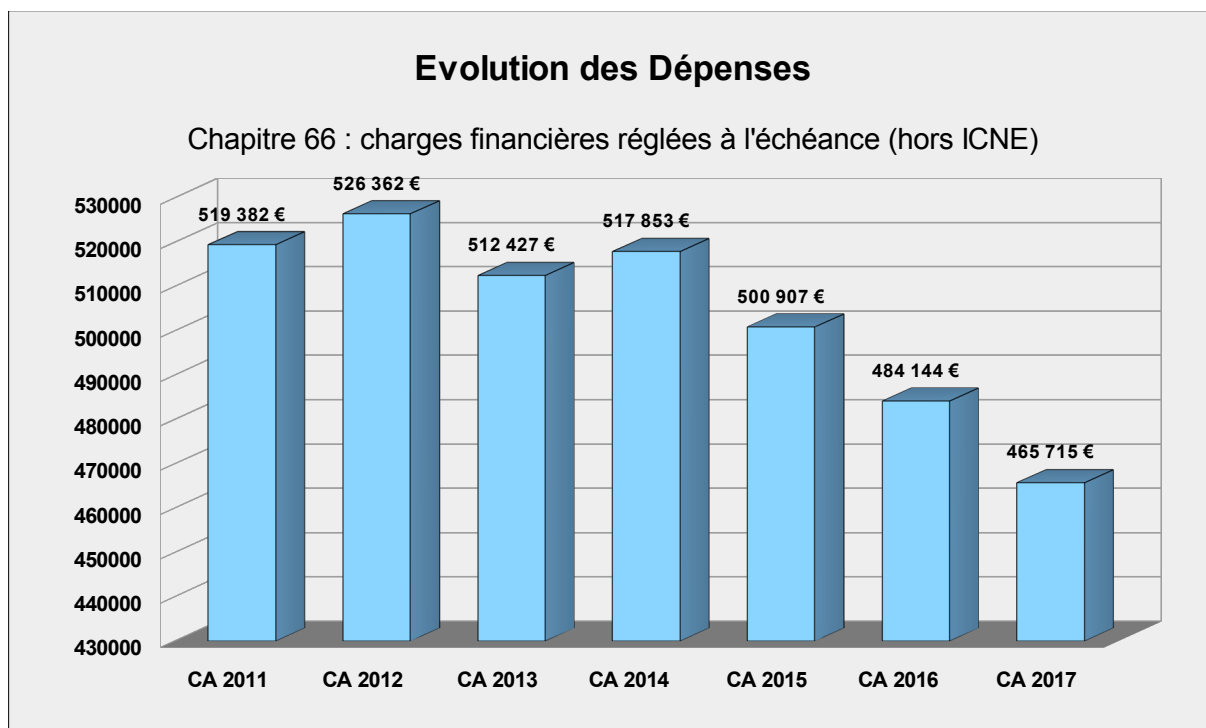
CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Parmi les autres charges de fonctionnement du chapitre 65, il y a les subventions versées aux associations, les charges d'utilisation du gymnase Pasteur, la subvention au Centre Social, .

On constate une baisse de ces dépenses qui s'explique par la poursuite de la diminution de l'enveloppe globale des subventions attribuées aux associations en 2016.

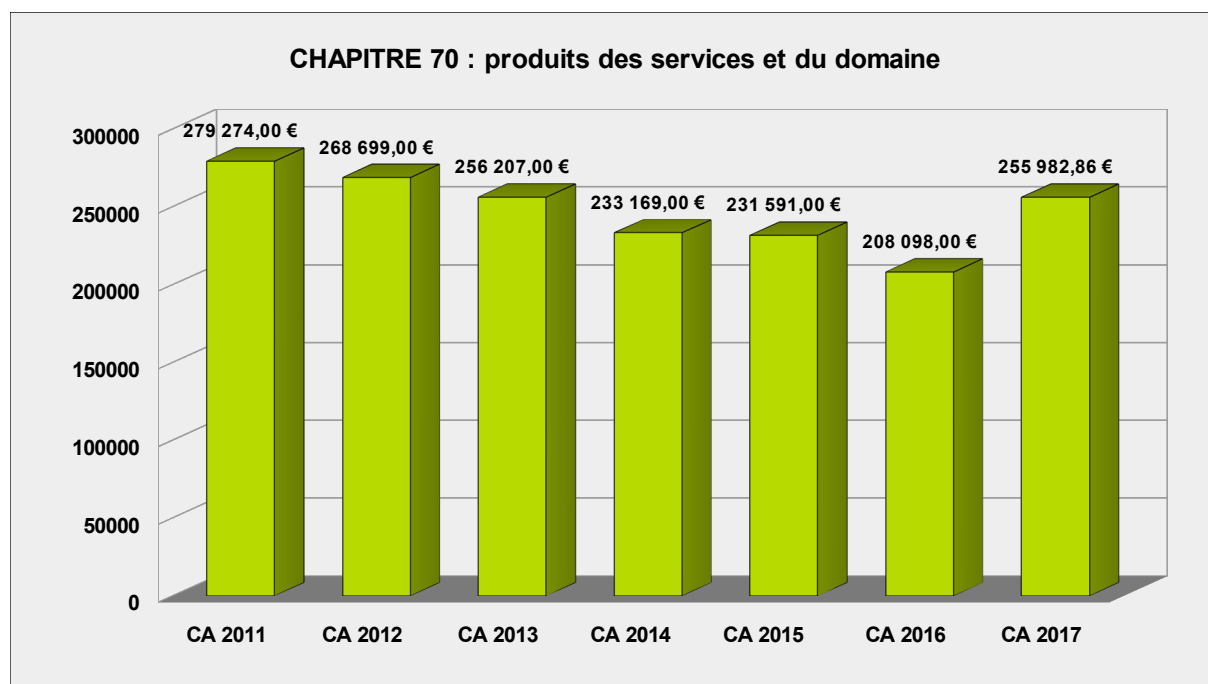
CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES



On constate que les remboursements d'intérêts d'emprunt réglés à l'échéance diminuent légèrement .

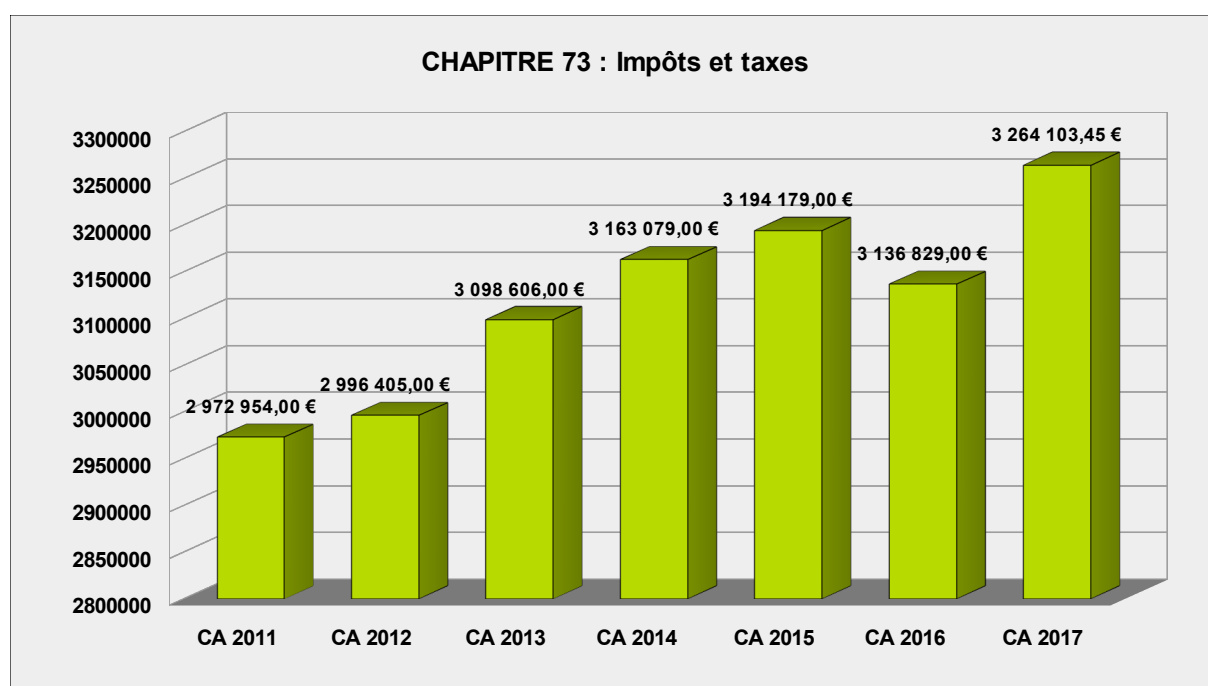
Les RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE



Ces recettes sont notamment soumises à la variation de la fréquentation des services par les usagers.

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES



Les recettes issues des taxes locales augmentent de manière régulière malgré le fait que la ville n'ait pas augmenté les taux depuis de nombreuses années, ceci s'explique par la dynamique des bases et par la revalorisation forfaitaire. Cette actualisation des bases fiscales se fait désormais à partir du taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. L'augmentation forfaitaire de base est estimée pour 2018 à 1% pour les taxes foncières (bâti et non bâti).

La prévision du produit fiscal ne sera actualisée qu'après communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux, courant mars et l'adoption en loi de finances du dispositif de suppression de la taxe d'habitation par la Gouvernement.

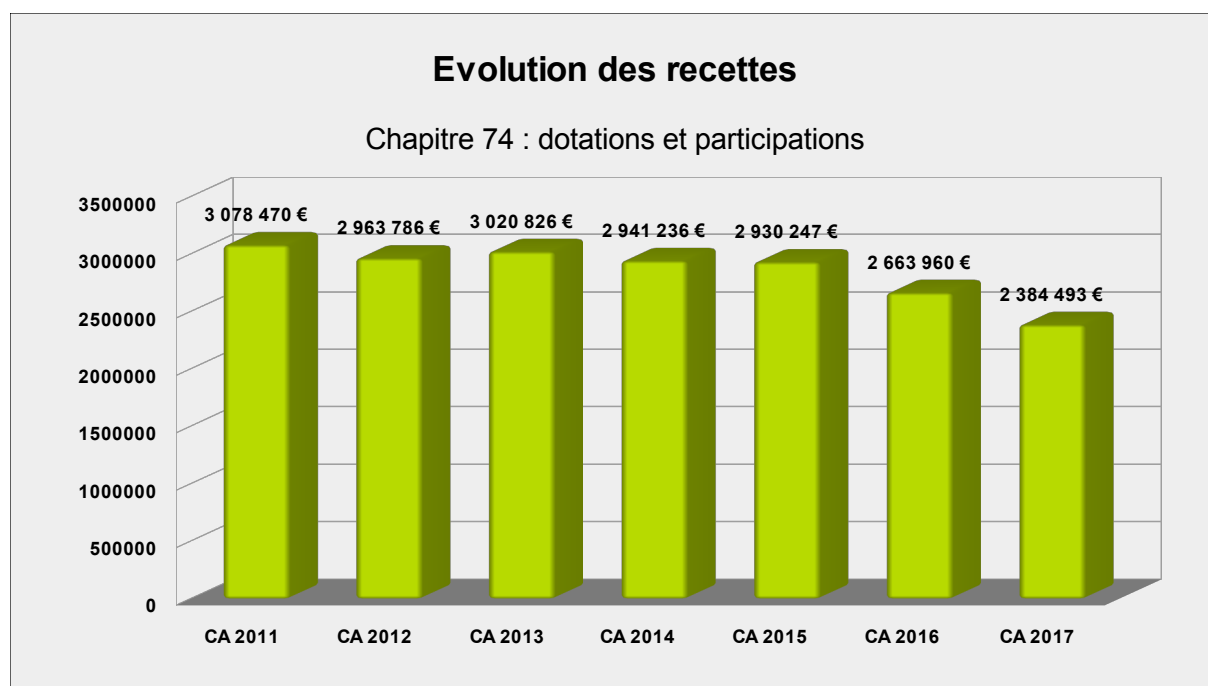
La réforme de la TH correspond à une exonération de la taxe pour 80% des contribuables d'ici 3 ans en fonction d'un plafond de revenus. Les personnes concernées verront leur TH réduite d'un tiers chaque année entre 2018 et 2020.

Une compensation de l'État est prévue pour la perte de ressources des collectivités sur la base d'un dégrèvement : l'imposition non payée par les contribuables bénéficiaires serait compensée sur la base des taux et abattements appliqués en 2017.

La majeure partie de cette recette sera donc entièrement transformée en compensations fiscales en cours d'exercice.

L'évolution de cette recette sera donc naturellement moins dynamique dans les années à venir.

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



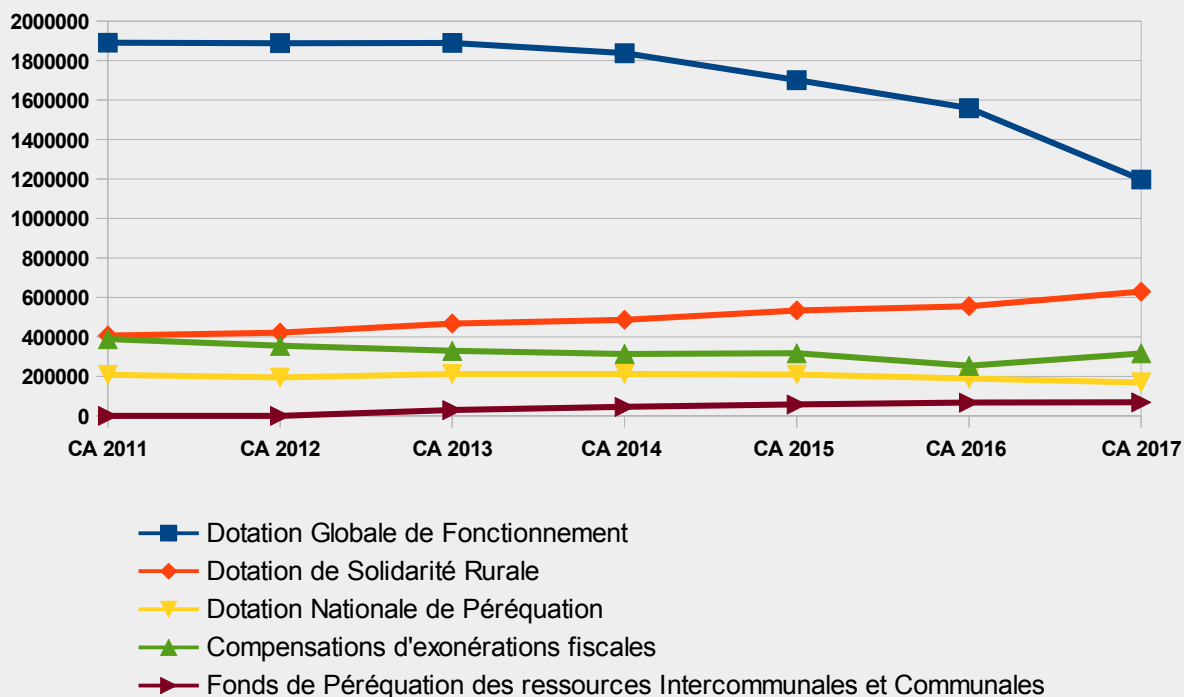
Au sein de ce chapitre, on trouve les recettes versées par l'État au titre des dotations et compensations de taxes locales, mais aussi les subventions ou participations de fonctionnement qui nous sont versées par d'autres collectivités (PNR Brenne, Région, Département, SDEI,...).

On remarque que la masse globale de ce chapitre est en diminution, ceci s'explique par la baisse des dotations en provenance de l'État.

Pour une meilleure analyse de ces recettes, il convient d'observer le diagramme ci-dessous :

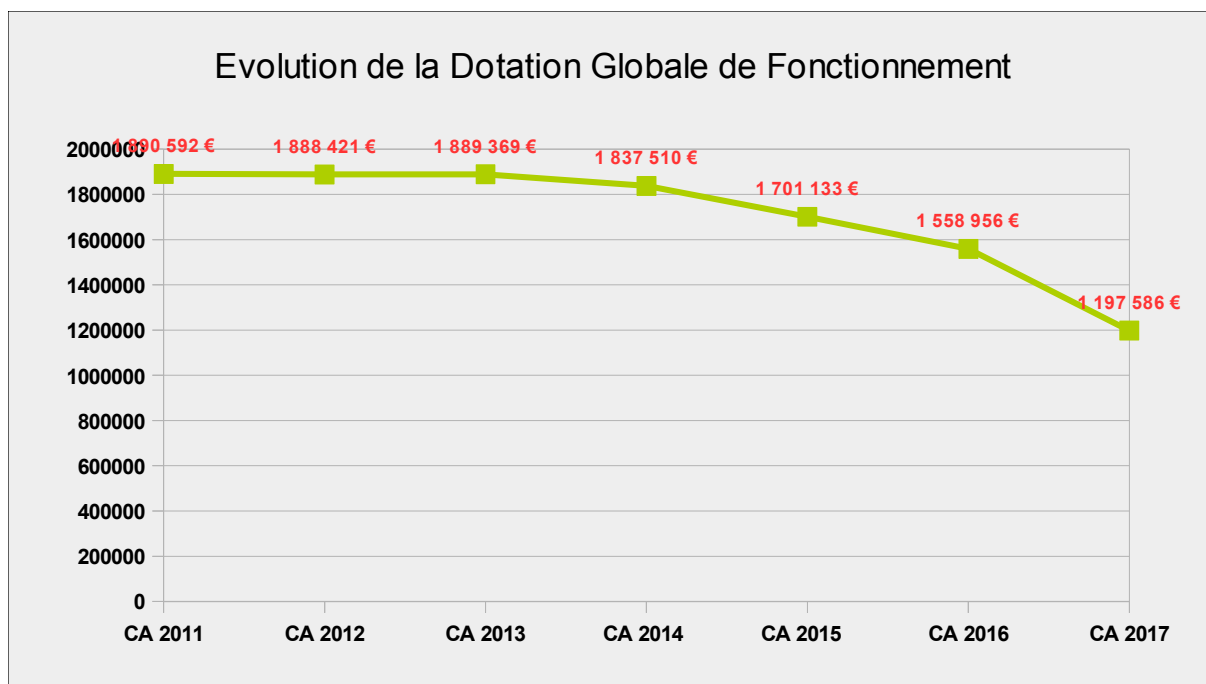
Evolution des recettes

Dotations et compensations

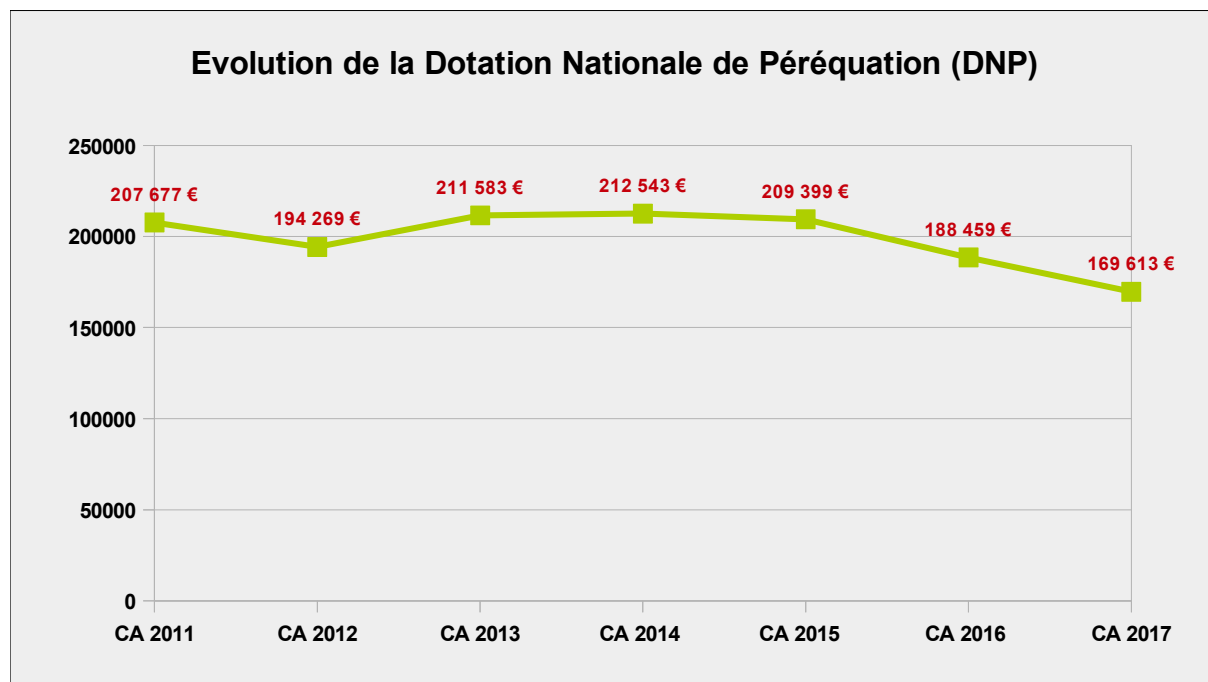


Voici, le détail de chacune de ces recettes :

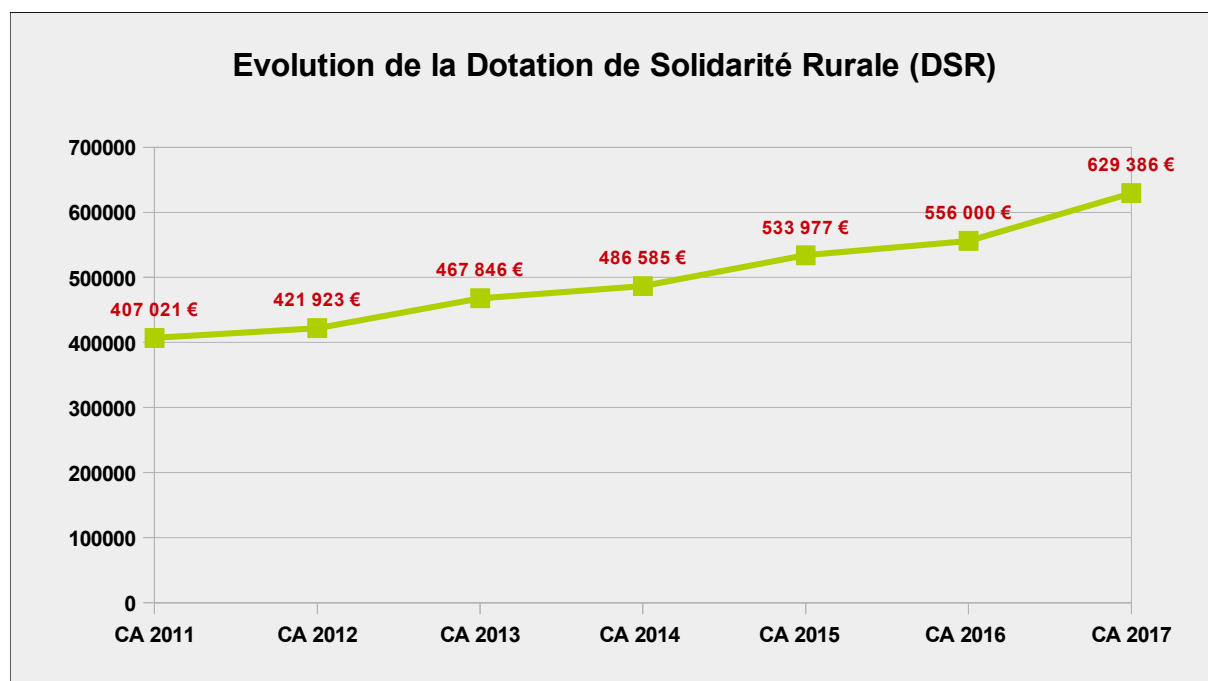
- **La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)**, elle est restée stable de 2011 à 2013, en 2014, 2015, 2016 et 2017 la diminution s'intensifie de manière significative :



- **La DNP (Dotation Nationale de Péréquation)**, après avoir stagné de 2013 à 2015, elle diminue à nouveau sous le niveau de 2012.

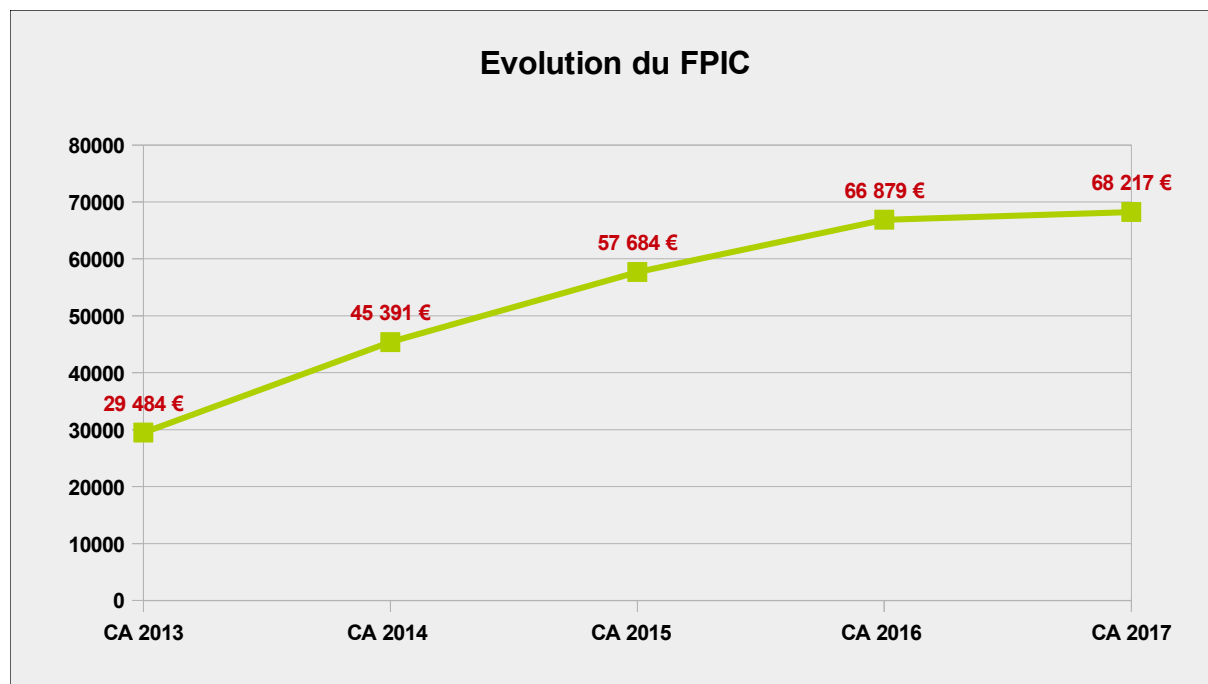


- **La DSR (Dotation de Solidarité Rurale)**, elle augmente régulièrement :
 2011 à 2012 : + 3,66 % 2013 à 2014 : + 4,00 % 2015 à 2016 : +4,13 %
 2012 à 2013 : + 10,88 % 2014 à 2015 : + 9,94 % 2016 à 2017 : +13,20 %



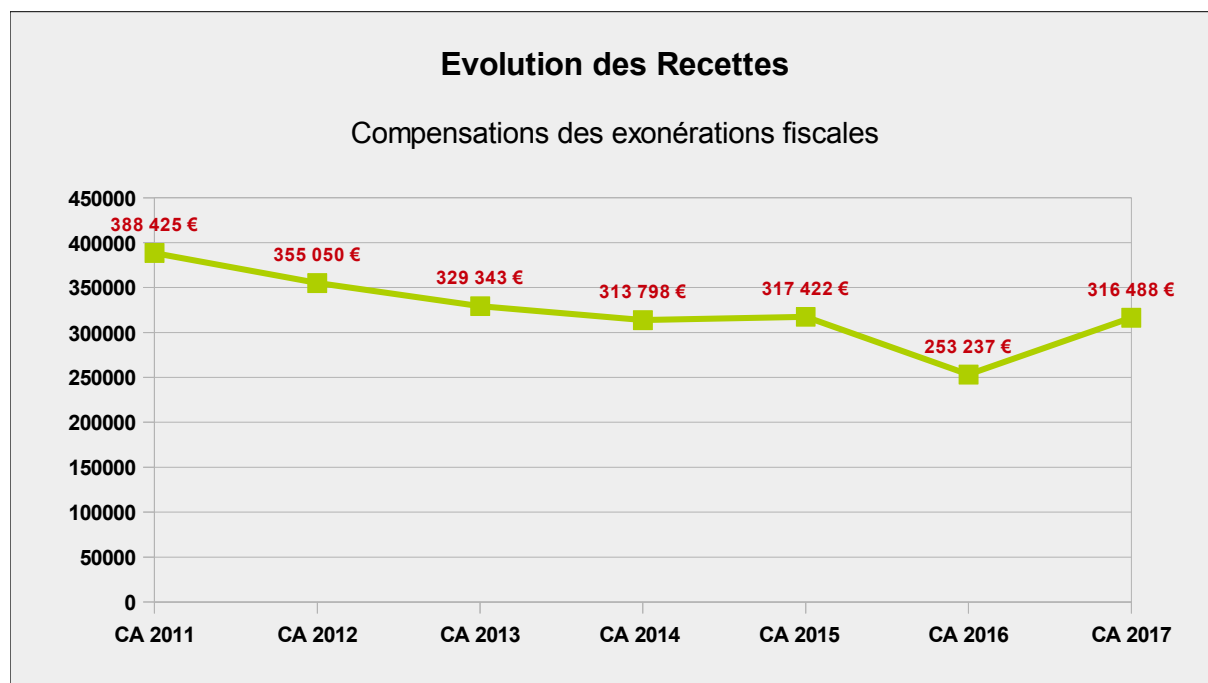
En contrepartie de la baisse des dotations (- 3,67 milliards d'euros en 2016), le gouvernement fait un geste en faveur des communes les plus « pauvres » en augmentant la hausse des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR).

- **Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)** dont la ville du Blanc a bénéficié pour la première fois en 2013, est passé de 29 484,00 € à 45 391,00 € en 2014, 57 684,00 € en 2015, 66 879,00 € en 2016, et 68 217,00 € en 2017.



- **Les compensations d'exonérations fiscales :**

Elles sont en diminution depuis 2011, elles se stabilisent sur 2015, mais elles baissent à nouveau significativement en 2016 pour remonter en 2017 :



En effet, en mars 2016 les services fiscaux avaient indiqué lors de la transmission de l'état 1259, support au vote des taux, par un courriel d'une possible surévaluation des bases prévisionnelles de taxe d'habitation pour 2016 de l'ordre de 2%. Mme le Maire l'avait

d'ailleurs évoqué lors de la discussion budgétaire pour l'adoption du budget primitif 2016 devant le conseil municipal.

Cette surestimation résultait du fait de l'impossibilité de prendre en compte à cette date la mesure d'exonération prévue à l'article 75 de la loi de finances pour 2016.

L'allocation compensatrice a donc été attribuée en 2017.

Les DEPENSES d'INVESTISSEMENT

■ Les dépenses d'équipement

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement	2 428 501 €	1 829 069 €	1 050 912 €	1 287 252 €	633 710 €	615 131,00 €

Les dépenses d'équipement évoluent de façon non linéaire suivant les programmes annuels d'investissement. Entre 2011 et 2015, elles ont diminué car 2014 notamment, marque la fin de l'opération de la gare, il faut aussi souligner le fait que la Communauté de Communes Brenne val de Creuse par le transfert de fiscalité, et par ses propres initiatives en lien avec les communes a réalisé de nombreux travaux d'investissement : écoles (locaux pour les garderies, les cantines,...), équipement de zones industrielles avec construction de bâtiments, voie verte et aménagement du viaduc, extension du multi-accueil, financement de la mission locale, du Relais Brenne Initiative Jeunes, du centre de loisirs de Fongombault, tennis couvert, réseau de chaleur...

L'autofinancement de la commune permet ces dépenses sans emprunt. En 2014, 2015, 2016 et 2017 un seul emprunt a été souscrit d'un montant de 25 000,00 € à taux zéro .

Les RECETTES d'INVESTISSEMENT

■ Les subventions d'investissement perçues chapitres 13

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SUBVENTIONS	1 842 005,00 €	647 656,00 €	683 516,00 €	749 838,00 €	329 488,00 €	87 869,30 €

Pour ce qui concerne la recherche de subventions pour la réalisation d'investissements, la situation se complique car les règles de non-cumul des cofinancements se multiplient .

Il est à noter que les plans de financement prévisionnels pour les projets sur 2017 et 2018 du centre ville et de la réfection de la toiture de l'Hôtel de ville avoisinent les 80 %, grâce à un financement de DETR, de fonds de soutien public à l'investissement public local et au contrat de solidarité territoriale.

Le Fonds d'Action Rural (FAR) du conseil départemental permettra de financer à hauteur de 50 % des changements d'huissiereries sur le bâtiment de l'Hôtel de ville.

La DETTE

Entre 2016 et 2017, l'encours de la dette du budget principal est stable.

Un seul emprunt a été contracté depuis 2013 d'un montant de 26 000 € au taux de zéro pour cent. La volonté de la municipalité est de poursuivre cet effort.

En ce qui concerne la structure de la dette, sur 12 contrats de prêts, huit sont basés sur une périodicité trimestrielle et 4 sur une périodicité annuelle. Les dates d'échéances ont été réparties afin que les remboursements aient lieu tous les mois, ce qui permet de lisser les effets sur la trésorerie..

Selon la classification Gissler, l'encours de la dette au 31/12/2017 est réparti ainsi :

1A = 2 779 839,00 €

1B = 762 992,00 €

4B = 73 404,00 €

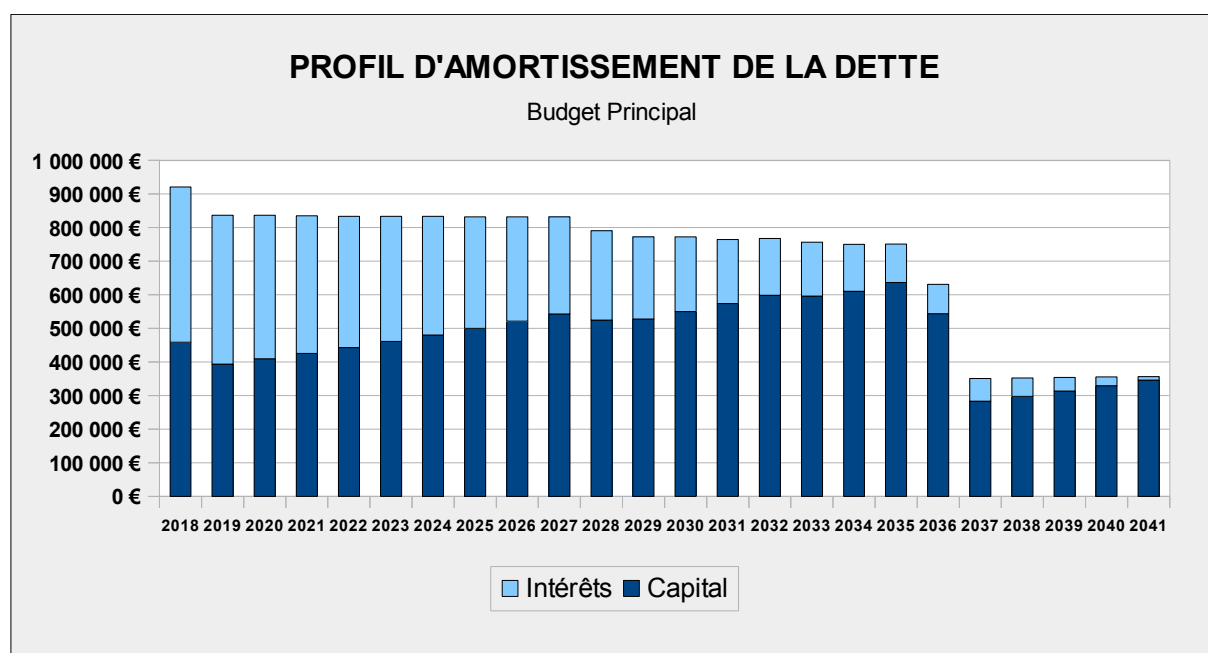
3E = 2 631 804,00 €

4E = 4 763 372,00 €

La dette communale se caractérise par la présence d'emprunts à taux structurés, néanmoins aucun emprunt n'est coté hors charte Gissler.

Le conseil municipal par délibération du 10 avril 2016 a autorisé Mme le Maire à signer une convention avec le représentant de l'État pour bénéficier du régime dérogatoire du dispositif du fonds de soutien aux emprunts structurés. Cette disposition permet une prise en charge partielle des intérêts à payer en cas de déclenchement de la formule de taux structuré. Elle permet également de soutenir et d'accompagner une opération de désensibilisation de ces emprunts en procédant au remboursement anticipé total des prêts structurés. Dans cette hypothèse, l'aide du Fonds de Soutien est versée pour absorber une partie de l'Indemnité Compensatrice Dérogatoire (ICD) que la collectivité doit verser à l'établissement bancaire.

Une négociation est en cours avec la banque, car deux des trois prêts structurés pourraient être intéressants à désensibiliser compte-tenu du niveau des marchés financiers actuels.



Les RATIOS

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent différents ratios définis à l'article R2313-1 (Population DGF 2017 : 7 243) :

Ratio : Dépenses réelles de fonctionnement / population

LE BLANC = 673,36 € / habitant (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 929,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Produit des impositions directes / population

LE BLANC = 406,49 € / habitant (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 493,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Recettes réelles de fonctionnement / population :

LE BLANC = 861,00 € / habitant (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 1 111,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dépenses d'équipement brutes / population

LE BLANC = 117,07 € / habitant (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 252,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dette / population

LE BLANC = 1 569,67 € / habitant (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 900,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dette / Epargne brute (= capacité de désendettement)

LE BLANC = 9,8 ans (Compte Administratif 2017)

Ratio : Dette / Recettes réelles de fonctionnement (=taux d'endettement)

LE BLANC = 82,31 % (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 79,2 % (Comptes de gestion 2015)

Ratio : DGF / population (part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité)

LE BLANC = 275,66 € / habitant (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 183,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

LE BLANC = 55,05 % (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 53,9 % (Comptes de gestion 2015)

Ratio : dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de dette / Recettes réelles de fonctionnement (= marge d'autofinancement courant)

C'est la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

LE BLANC = 85,10 % (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 91,3 % (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (= taux d'équipement)

Effort d'équipement de la collectivité, à relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

LE BLANC = 13,60 % (Compte Administratif 2017)

Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 22,7 % (Comptes de gestion 2015)

EPARGNE BRUTE / EPARGNE NETTE / CAPACITE DE DESENDETTEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	Réalisé	Réalisé	Réalisé
	2015	2016	2017
Produits de gestion	6 375	6 141	6 020
Charges de gestion	4 507	4 409	4 360
Excédent Brut de Fonctionnement de base	1 868	1 732	1 660
CAF brute	1 364	1 248	1 195
- remboursement en capital de la dette	446	413	430
Soit CAF nette	918	835	765
+ recettes d'investissement hors emprunt	697	230	367
Soit financement propre disponible	1 615	1 065	1 132
- total des dépenses d'équipement	922	896	984
<i>dont immobilisations</i>	651	598	674
<i>dont subventions d'équipement</i>	166	145	26
<i>dont travaux en régie</i>	105	153	128
Soit besoin (-) ou capacité (+) de financement	693	169	148
Nouveaux emprunts de l'année	26	0	0
Encours de dette par habitant (en €)	1 667	1 608	1 548
Capacité de désendettement (dette/CAF) en années	8,7	9,7	9,8